Notifier des transactions de dirigeants via eMT

Quick User Guide pour les utilisateurs (PDMR/PCA)

Table des matières

1.	Introduction	2
	Créer un compte utilisateur	
	Se logger avec un compte utilisateur existant	
4.	L'application eMT	5
5.	Nouvelle notification	7
6.	Section PDMR/PCA	10
7.	Section Transaction	11
8.	Soumettre une notification	13
9.	Etapes suivantes: société cotée et FSMA	13

Lien vers eMT – FiMiS https://portal-fimis.fsma.be/

Problème technique avec l'application eMT – FiMiS?

Contactez le FSMA-helpdesk via +32 2 220 53 88 ou servicedesk@fsma.be

Question relative à l'accès à eMT – FiMiS?

Contactez le secrétariat du service Surveillance via +32 2 220 59 04 (<u>Sumitra.DellAgostino@fsma.be</u>) – +32 2 220 59 57 (<u>Dimitri.Everaert@fsma.be</u>)

Question relative au contenu des notifications de transactions?

Contactez le service Surveillance +32 2 220 59 00 ou info.fin@fsma.be

1. Introduction

Les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes chez des émetteurs (PDMR)¹ et les personnes qui leur sont étroitement liées (PCAs)² doivent notifier aux émetteurs concernés et à la FSMA les transactions effectuées pour leur compte sur les actions ou les titres de créance de ces émetteurs, ainsi que sur les produits dérivés ou autres instruments financiers qui leur sont liés. Cette notification doit être opérée dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date de la transaction.

Les personnes tenues à notification notifient leurs transactions à l'émetteur concerné et à la FSMA via une application de notification en ligne « eMT » qui a été développée par la FSMA.Les PDMR/PCA peuvent créer eux-mêmes un compte ou mandater une autre personne pour notifier leurs transactions, mais ils restent toujours juridiquement responsables du respect de leur obligation de notifier et du contenu de la déclaration.

L'application de notification en ligne eMT prévoit que les transactions notifiées sont confirmées et transmises à la FSMA par les émetteurs. La FSMA attend des émetteurs qu'ils prennent des mesures de précaution raisonnables pour contrôler la vraisemblance quant à la source des notifications et, le cas échéant, pour contrôler que les mandataires sont dûment autorisés à notifier des transactions au nom des personnes tenues à notification.

Après confirmation d'une notification de transaction par l'émetteur, la FSMA la publiera sur son site Internet (<u>Transactions de dirigeants | FSMA</u>).

L'application eMT pour notifier les transactions des dirigeants fait partie de la plateforme en ligne sécurisée FiMiS et est disponible via le lien suivant : https://portal-fimis.fsma.be/fr.



Dessin 1: Page d'accueil pour les surveys en ligne dans FiMis

2. Créer un compte utilisateur

L'utilisateur doit avoir un compte pour accéder à l'application eMT. Une personne qui souhaite notifier une transaction mais qui n'a pas encore de compte utilisateur peut en créer un en cliquant sur 'Créer un compte'.



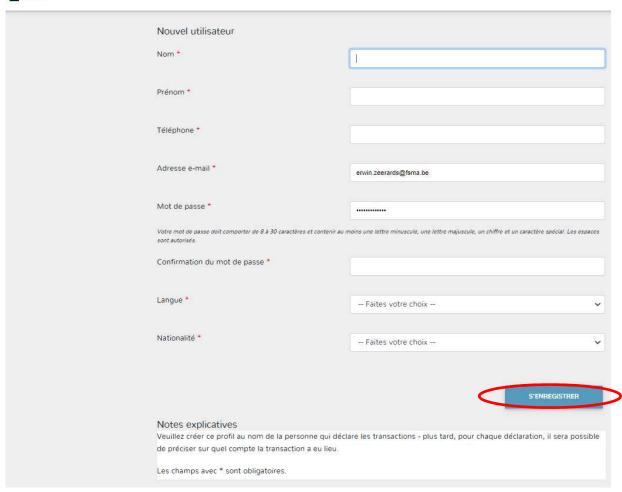
Dessin 2: Page d'accueil de l'application eMT

Un nouvel écran apparaît alors pour la saisie des données personnelles.

Veuillez créer un compte utilisateur au nom de la personne déclarant les transactions ; ultérieurement, pour chaque notification, il pourra être précisé pour le compte de quel PDMR ou PCA la transaction a eu lieu (voir point 6.). De cette manière, il est possible de notifier avec le même compte utilisateur pour différents PDMRs ou PCAs et de notifier des transactions sur des instruments de différentes sociétés cotées. Veuillez noter qu'un seul compte utilisateur peut être lié à chaque adresse e-mail.

Cette étape (point 2.) ne doit être effectuée qu'avant la première utilisation. Après avoir cliqué sur 'S'enregistrer', le nouveau profil d'utilisateur sera créé et vous pourrez l'utiliser pour vous connecter (point 3.).





Dessin 3: Créer un nouveau compte utilisateur

3. Se logger avec un compte utilisateur existant

Un utilisateur qui a déjà un compte peut accéder à l'application eMT en saisissant l'adresse **e-mail** et le **mot de passe** fournis lors de la création du compte utilisateur et en cliquant sur 'Login'.



Dessin 4: Page d'accueil d'eMT

4. L'application eMT

eMT se compose de deux onglets: 'My eDossier' en 'Surveys'.



Dessin 5: l'onglet My eDossier

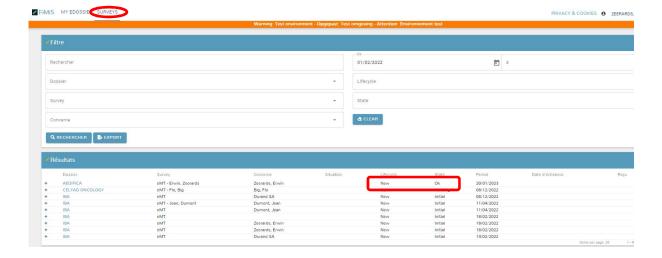
L'onglet Mon eDossier donne un aperçu des notifications introduites via ce compte.

En cliquant sur 'Nouvelle Survey eMT' sous 'I Want To', l'utilisateur peut introduire une **nouvelle notification**. Ceci est expliqué plus en détail au point 5.

L'onglet 'Surveys' contient également un **aperçu** des notifications précédemment introduites, ainsi qu'un **moteur de recherche** dans lequel vous pouvez effectuer une recherche, entre autres, par société cotée ('Dossier'), par type de'Survey' (dans ce cas, 'eMT Managers' transactions') ou par PDMR ou PCA («Concerne»).

Dans les colonnes 'LifeCycle' et 'State', vous pouvez vérifier si la notification est terminée ou non. Si le PDMR/PCA (ou quelqu'un en son nom) a introduit une notification correctement, celle-ci recevra le 'Lifecycle' « Open » et le 'State' « Pending ».

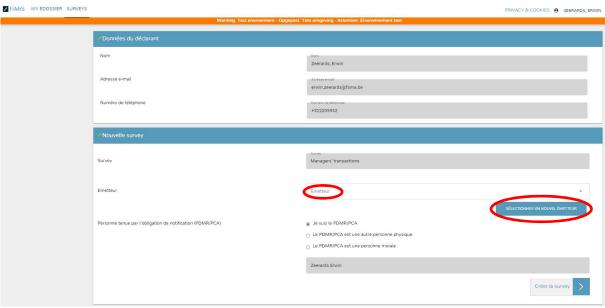
Dès que la société cotée aura confirmé et soumis la notification à son tour, celle-ci sera « Closed » et « Ok ». Ce n'est qu'une fois que la notification aura le 'Lifecycle' « Published » et le 'State' « Ok » que l'ensemble du processus sera terminé et qu'elle sera publiée par la FSMA sur son site Internet.



Dessin 6: l'onglet Surveys

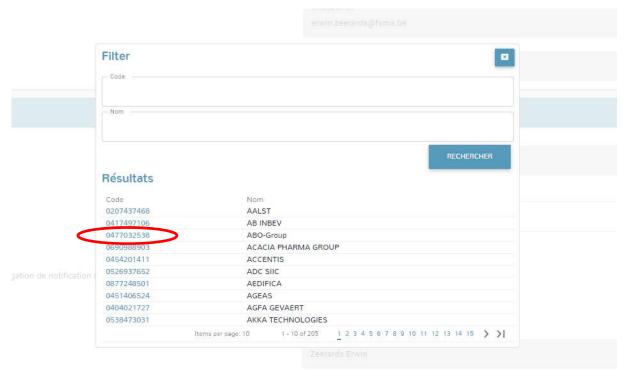
5. Nouvelle notification

Après avoir cliqué sur 'Nouvelle Survey eMT' sous 'I Want To' (voir point 4.), l'utilisateur verra l'écran ci-dessous.



Dessin 7: introduire une nouvelle notification

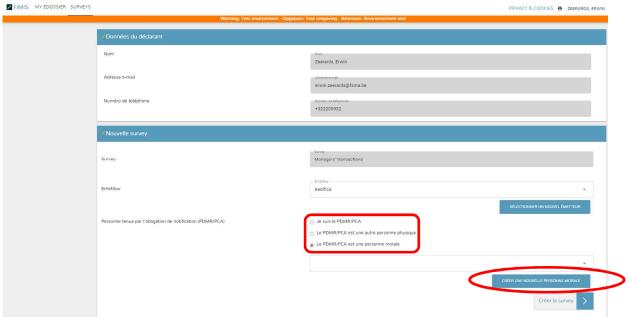
Lors de la **première notification**, aucun **émetteur** n'apparaîtra dans le menu déroulant. L'utilisateur doit cliquer sur "Sélectionner un nouvel émetteur" et verra ensuite l'écran ci-dessous avec une liste à partir de laquelle l'utilisateur peut sélectionner la société concernée en cliquant sur le code correspondant.



Dessin 8 – sélectionner un nouvel émetteur

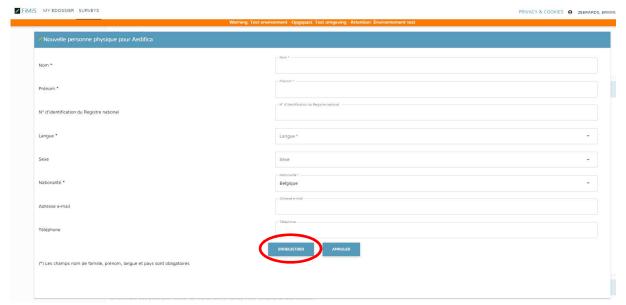
L'application mémorise les noms des sociétés cotées précédemment sélectionnées, afin que l'utilisateur puisse les sélectionner immédiatement dans le menu déroulant pour les notifications ultérieures.

Par la suite, veiller à indiquer qui est le **PDMR/PCA**. La personne qui a créé le compte utilisateur peut indiquer s'il est le PDMR ou du PCA concerné (1ère option), ou s'il s'agit d'une transaction notifiée pour le compte d'une autre personne physique (2ème option) ou d'une personne morale (3ème option). Selon le choix effectué, le nom de l'autre personne physique ou de la personne morale doit être saisi dans le champ suivant. S'il s'agit de la **première notification** pour le compte d'un PDMR/PCA déterminé (option autre personne physique ou personne morale), celui(celle)-ci doit être ajouté(e) en cliquant sur le bouton 'Créer une nouvelle personne physique' ou 'Créer une nouvelle personne morale'.



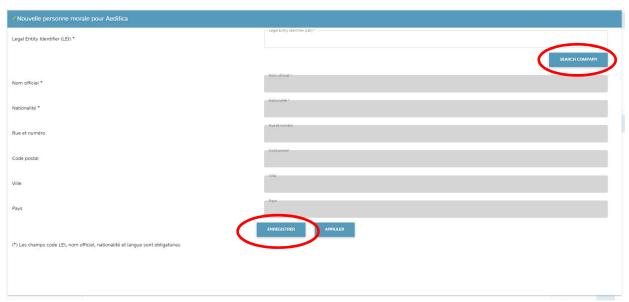
Dessin 9: indiquer qui est le PDMR/PCA

Ensuite, l'utilisateur verra apparaître un écran dans lequel il devra introduire les données concernant la nouvelle personne physique (Dessin 10) ou la nouvelle personne morale (Dessin 11)



Dessin 10: Créer une nouvelle personne physique

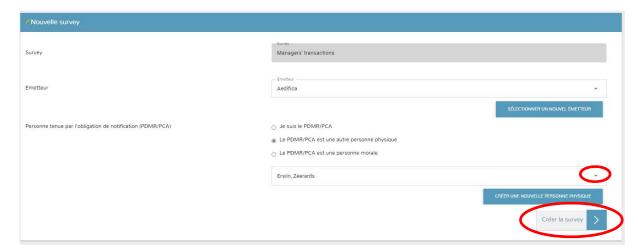
Pour une **personne morale**, seul le code LEI doit être compété. En cliquant ensuite sur "Search company", l'application complétera automatiquement les données liées à ce code LEI. Après avoir cliqué sur 'Enregistrer', le nouveau PDMR/PCA (Personne morale) sera créé.



Dessin 11: Créer une nouvelle personne morale

L'application mémorise les noms créés précédemment, de sorte que l'utilisateur peut ensuite facilement sélectionner la personne concernée dans le menu déroulant pour les **notifications suivantess** en cliquant sur la flèche.

Ensuite, l'utilisateur clique sur "Créer la survey"



Dessin 12: Créer une nouvelle notification

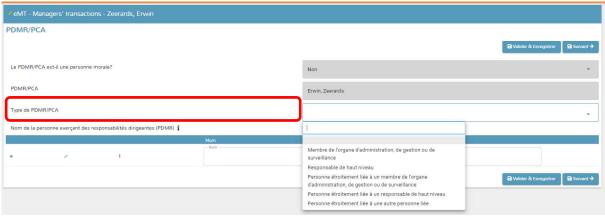
6. Section PDMR/PCA



Dessin 13: section PDMR/PCA

Cet écran contient les données concernant le **PDMR/PCA**. L'application affiche automatiquement les données de l'utilisateur ou du PDMR/PCA pour lequel il notifie une transaction (voir point 5).

L'utilisateur doit spécifier le type de PDMR/PCA en sélectionnant l'option appropriée dans la liste déroulante.

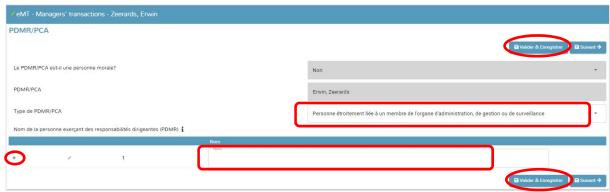


Dessin 14: type PDMR/PCA

Si la transaction a été effectuée pour le compte d'une **personne liée** (PCA), le nom du PDMR avec lequel la PCA est liée doit être introduit dans la zone de texte en bas (*Dessin 15*). Si la personne est liée à plusieurs PDMRs, il est possible d'ajouter des zones de texte supplémentaires via le '+' pour ajouter toutes les personnes.

Toutefois, si l'opération a été effectuée pour le compte d'un **PDMR** (et non pour un PCA), aucun nom n'est à saisir et ce champ peut être laissé vide.

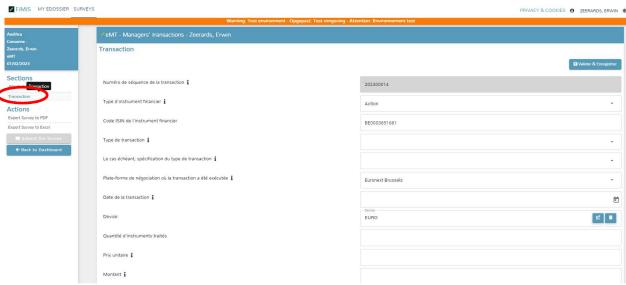
En cliquant sur **'Valider & Enregistrer'**, les données introduites seront enregistrées, mais <u>pas encore</u> <u>transmises</u> à la société cotée et à la FSMA.



Dessin 15: Nom du PDMR/PCA liée

7. Section Transaction

C'est dans cette section que les données concernant la transaction doivent être introduites. L'application attribuera automatiquement un numéro de séquence à la notification de transaction. Le code ISIN de l'instrument financier est également complété automatiquement.



Dessin 156: section Transaction

L'application permet de notifier plusieurs transactions agrégées, si elles sont du même type (achat ou vente) et ont eu lieu le même jour. Dans ce cas, la réponse à la question de savoir si la notification concerne **plusieurs transactions agrégées** doit être "**Oui**" (voir ci-dessous) et les détails d'au moins deux transactions doivent être communiqués (c'est-à-dire deux lignes). Une ligne supplémentaire peut être ajoutée pour chaque transaction supplémentaire via le "+".

Si la réponse était "**Non**" parce qu'il ne s'agit pas d'une opération agrégée, les champs sous "Détail des transactions agrégées" doivent rester vides.



Dessin 167: section Transaction – transactions agrégées

Des informations supplémentaires sur la nature de la transaction peuvent être fournies dans le champ « **Commentaire** ». Ces informations seront publiées sur le site Internet de la FSMA avec la notification. Pour les transactions à caractère particulier, les champs « Type de transaction » et « Le cas échéant, précision du type de transaction » peuvent ne pas suffire et la FSMA demande de fournir des informations complémentaires sur la nature de la transaction dans le champ « commentaire ». Dans tous les autres cas, remplir ce champ est entièrement volontaire.

En cliquant sur **'Valider & Enregistrer'**, les données introduites seront enregistrées. Elles ne sont pas encore soumises à la société cotée et à la FSMA. Tant que la notification n'a pas été soumise, l'utilisateur peut y revenir et la **modifier** ultérieurement.



Dessin 178: section Transaction – Erreur



Dessin 19: section Transaction - détails des erreurs

Si les données introduites ne sont pas conformes aux **règles de validation**, le message 'Validation report' apparaîtra en rouge en haut de l'écran après avoir cliqué sur 'Valider & Enregistrer'. En cliquant sur la flèche à gauche du 'Validation report', vous pouvez voir la raison du message d'erreur. L'utilisateur ajuste ensuite les données et clique à nouveau sur « Valider et enregistrer » jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de 'Validation report' et que toutes les règles de validation soient respectées.

8. Soumettre une notification

Une fois les sections PDMR/PCA et Transaction complétées, l'utilisateur peut soumettre la notification en cliquant sur « **Submit the Survey** ».



Dessin 20: soumettre une notification

Un écran pop-up apparaît alors avertissant l'utilisateur que la notification ne peut plus être modifiée. Si l'utilisateur confirme, la notification est soumise.

L'utilisateur sera alors automatiquement redirigé vers l'onglet 'Surveys' (voir point 4).

L'application eMT enverra également un **e-mail de confirmation** à l'adresse e-mail de l'utilisateur et aux contact eMT de la société concernée par la transaction

9. Etapes ultérieures: société cotée et FSMA

Dès qu'une notification a été soumise ("Submit the survey"), la **société cotée** pourra le voir sur son propre compte. La société cotée doit confirmer la notification à la FSMA. S'il le souhaite, un PDMR/PCA peut convenir avec la société cotée que cette dernière procède elle-même à l'introduction des notifications pour le compte du PDMR/PCA via son accès en ligne.

Ce n'est qu'après confirmation d'une notification par la société cotée qu'elle sera publiée sur le **site Internet** de la FSMA.